



# ***Travaux de réhabilitation de la piscine de Buisson Rond***

***Avenant n°2 au marché F20004***

## ENTRE D'UNE PART

La Communauté d'agglomération Grand Chambéry, située 106 allée des Blachères – 73026 Chambéry cedex, représentée par son vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des voiries et des infrastructures, Monsieur Michel DYEN, dûment habilité à la signature de la présente par décision n°xxxxxx du Bureau du xx/xx/xxxx,

## ET D'AUTRE PART

L'entreprise ALP'ACIER ETANCHEITE, située 42 rue Pré Demaison - 73000 Chambéry, représentée par M. Huseyin OZEN, gérant,

## IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

### ARTICLE 1 – CONTEXTE

Le marché de travaux notifié le 12/02/2020 à l'entreprise ALP'ACIER ETANCHEITE a pour objet la réalisation des travaux relatifs au lot n°3 « Couverture - Etanchéité - Bardage » de l'opération de réhabilitation de la piscine de Buisson Rond à Chambéry.

L'avenant n°1, d'un montant de 4 624.60 € HT soit une augmentation de 30.65 % du montant du marché, a été notifié le 08/02/2021 et avait pour objet la prise en compte des adaptations suivantes intervenues en cours de chantier :

- FTM n°19 : Habillage de rive et en sous-face de l'auvent de l'entrée suivant préconisation de l'Architecte des Bâtiments de France (devis n°D201024)  
3 639.60 €HT
- FTM n°19 : Condamnation et réfection de l'étanchéité en toiture terrasse au droit d'une ancienne ventilation (devis n°D201025)  
985.00 €HT

### ARTICLE 2 – OBJET DE L'AVENANT N°2

Le présent avenant a pour objet la prise en compte des adaptations suivantes intervenues en cours de chantier, qui ont fait l'objet de prix nouveaux :

- FTM n°39 : traitement du JD vertical par l'extérieur (devis n°D210309)  
630.00 €HT

Au global, ces adaptations représentent une plus-value de 630.00 € HT sur le montant du marché, soit une augmentation de 4.17 %.

### ARTICLE 3 – PRIX DU MARCHÉ

L'article 5 de l'acte d'engagement établissant le montant du marché est donc modifié ainsi :

Montant du marché initial	15 090,00 €HT
Montant de l'avenant n°1	4 624.60 €HT
Montant de l'avenant n°2	630.00 €HT
Nouveau montant du marché <i>Pourcentage d'augmentation du marché</i>	<b>20 344.60 €HT</b> + 34.82 %

#### **ARTICLE 4 – DELAI D’EXECUTION**

Le délai d’exécution reste inchangé.

#### **ARTICLE 5 – AUTRES CLAUSES**

Toutes les clauses du marché non modifiées par le présent avenant demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait à Chambéry, le

#### **Pour le titulaire du marché**

Pour ALP’ACIER ETANCHEITE

Le gérant

#### **Pour Grand Chambéry**

Le Vice-Président chargé des bâtiments, du patrimoine, des voiries et des infrastructures

M. Huseyin OZEN

M. Michel DYEN